

Conduite à tenir en cas d'événement grave

- Conseils aux employeurs -

Un événement grave peut s'apparenter à un décès brutal sur le lieu de travail, un suicide ou une tentative, un accident du travail grave, des violences graves, un braquage, une prise d'otage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle ou technologique.

Afin de faire face à ce type d'événements, votre service de santé au travail vous conseille :

① Dans un premier temps

- Mettre en place le principe de précaution « protéger, examiner, alerter, secourir ».
- Contacter les secours (SAMU 15).
- Réunir les personnes de la situation traumatisante ou anxiogène dans un lieu sécurisant de l'entreprise.
- S'assurer que le responsable, le directeur ou l'employeur soit au courant.
- Ne pas placer les salariés dans d'autres situations à risque (ex : faire conduire les personnes en état de choc, poursuite de l'activité).

② Organiser les différents niveaux de prise en charge

- Dans les 24 h, contacter la CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) par l'intermédiaire du SAMU : 15.
- Contacter ensuite votre médecin du travail.
- Possibilité de faire appel à un consultant spécialisé dans la gestion d'événements graves dont le coût est à votre charge. Se rapprocher du médecin du travail.
- Communiquer aux salariés la possibilité qu'ils ont de solliciter une visite médicale à leur demande.
- Informer le CSE (Comité Social Economique) s'il existe au sein de votre entreprise.
- Etablir une déclaration en accident du travail si nécessaire.
- Analyser l'événement afin d'en déterminer les causes et identifier des mesures de prévention (dans le cadre d'un CSE extraordinaire si votre entreprise en possède un).



Crédit photo : sdecoret - Fotolia

Version : Mai 2019

CONTACTS UTILES

Pour un soutien du ou des salariés, différentes démarches sont possibles et gratuites auprès d'organismes dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Organismes	Coordonnées / Permanences	Actions
CUMP Cellule d'Urgence Médico-Psychologique	Le contact se fait par l'intermédiaire du SAMU : ☎ 15	Assure la prise en charge des victimes à l'occasion de catastrophes accidentelles ou naturelles, d'attentats ou de prises d'otages.
POMPIERS	☎ 18	Intervient en cas d'urgence.
NUMÉRO URGENCES EUROPEEN	☎ 112	Traite les urgences de n'importe quel pays européen. Il peut être appelé de n'importe quel téléphone et fonctionne même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé.
ASSOCIATION EMDR POUR TOUS	Répondeur dédié aux patients : ☎ 09 70 17 04 48 Permanences assurées : - le lundi de 11h00 à 13h00 - le vendredi de 20h30 à 21h30	Met la thérapie EMDR au service de personnes démunies. Reçoit les demandes des patients et les met en contact, selon un critère géographique, avec les praticiens du réseau disponibles pour un premier rendez-vous.
ASSOCIATION MONTJOYE	6 avenue Edith Cavell 06000 Nice ☎ 04 92 00 24 50 ✉ siege@montjoye.org	Intervient en cas d'événements traumatiques issus de faits survenus au travail (incivilités, agressions, prises d'otages, chocs émotionnels...).
FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES	☎ 116 006 Appel gratuit 7J/7 de 9h00 à 19h00	Informations et écoute par des professionnels. Les victimes sont mises en relation avec les organismes de proximité compétents notamment les associations locales d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice.
HARJES	31-33 rue Marcel Journet 06130 Grasse ☎ 04 92 60 78 00 ✉ avem@harjes.fr	Public concerné : habitants des bassins grasseois, cannois et de plus de 50 communes du Haut et Moyen Pays, victimes d'une infraction pénale. Prise en charge des victimes et accompagnement psychologique.
MAV	6, rue Gubernatis 06000 Nice ☎ 04 97 13 52 00 ✉ accueil-victime@ville-nice.fr Permanences assurées : - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - ouverture tous les 1ers samedis du mois de 9h à 12h30	Soutien psychologique pour les victimes d'infraction pénale.
CONSULTATION SOUFFRANCE AU TRAVAIL	Dr Catherine THIERY - Psychiatre Centre d'Accueil Psychiatrique - Hôpital Pasteur II 30 Voie Romaine - 06000 Nice ☎ 04 92 03 33 55/57/58 ☎ 04 92 03 33 32/35 ✉ THIERY.C@chu-nice.fr	Accompagnement psychologique.
SOS SUICIDE PHÉNIX NICE	25 Avenue Joseph Raybaud 06000 Nice ☎ 01 40 44 46 45 7J/7 de 13h00 à 23h00	Passerelle entre les personnes en souffrance et l'offre de soin en santé. Espace de paroles pour rompre l'isolement et ne pas rester seul face à sa souffrance morale.